

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup tenue le 28 avril 2026, à 19 h 30, via la plateforme Teams, à laquelle il y a quorum.

**Membres présents :**

Monsieur Yves Trazié  
Monsieur Jean-François Lévesque  
Madame Dominique Brière  
Monsieur Guy Dumont  
Monsieur Jacques Bérubé  
Madame Martine Riou  
Madame Cloé Gagné  
Monsieur Victor Duro  
Madame Caroline Beaudoin  
Madame Joëlle Hudon  
Madame Martine Paradis  
Monsieur Denis Bastille  
Madame Maude Fréchette  
Madame Caroline Dufour (sans droit de vote)  
Madame Geneviève Soucy (sans droit de vote)  
Madame Geneviève Corbin (sans droit de vote)

**Membre absent :**

Monsieur Claude Beaulieu

**Poste vacant :**

Membre parent – District scolaire 5 (Rivière-du-Loup – secteur sud-ouest)

1. **MOT DE BIENVENUE**

Le président souhaite la bienvenue à tous.

2. **VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE  
(19 H 30)**

La réunion est ouverte à 19 h 30 sous la présidence de monsieur Jean-François Lévesque, président. Madame Geneviève Soucy, directrice générale adjointe et secrétaire générale, agit à titre de secrétaire de la réunion. L'avis de convocation a été envoyé dans les délais requis et les membres présents forment le quorum. La réunion est donc déclarée régulièrement et validement ouverte.

### 3. CA 2026-04-1501 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

**SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE**, il est proposé par Denis Bastille **D'ADOPTER** l'ordre du jour tel que présenté :

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum et ouverture de la séance
3. Approbation de l'ordre du jour
4. Questions du public
5. Modification des services dispensés – École des Vieux-Moulins
6. Amendement de l'acte d'établissement 2026-2027 de l'École des Vieux-Moulins et Saint-Modeste
7. Mandat d'achat regroupé – Mobilier de classe standard et évolutif
8. Questions diverses
9. Levée de la séance

*Adoptée à l'unanimité.*

### 4. QUESTIONS DU PUBLIC

Il n'y a aucune question du public lors de cette séance.

### 5. CA 2026-04-1502 MODIFICATION DES SERVICES DISPENSÉS – ÉCOLE DES VIEUX-MOULINS

**CONSIDÉRANT** la *Politique de maintien ou de fermeture d'école et de modification de certains services éducatifs dispensés dans une école* du centre de services scolaire;

**CONSIDÉRANT QU'**aux termes de cette Politique, le centre de services scolaire a procédé à l'analyse de la situation et a tenu une consultation publique en avril 2022 puisque l'effectif scolaire diminuait;

**CONSIDÉRANT** la résolution n° CA 2024-05-0320 « Modification des services dispensés - École des Vieux-Moulins » avec le déplacement des élèves de la 3<sup>e</sup> secondaire depuis l'année 2024-2025;

**CONSIDÉRANT** la période d'inscription de février 2026, où sur une possibilité de 28 élèves de 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> secondaires, seulement 7 ont choisi l'École des Vieux-Moulins;

**CONSIDÉRANT** les critères définis par le ministère de l'Éducation du Québec pour le financement d'un groupe d'élèves soit que celui-ci soit formé d'un minimum de 6 élèves;

**CONSIDÉRANT QUE** la situation demeure fragile à des fins de financement d'ici le 30 septembre prochain;

**CONSIDÉRANT** la consultation publique tenue le 15 avril 2026, conformément à la politique;

**CONSIDÉRANT QUE** le centre de services scolaire n'a reçu aucun avis de la part des parents des enfants inscrits qui allait à l'encontre des orientations;

**IL EST PROPOSÉ** par Guy Dumont et résolu :

**QUE** le Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup maintienne un groupe de secondaires 1 et 2 jumelé à condition que celui-ci soit formé de 6 élèves et plus;

**QUE** le Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup puisse déplacer les élèves, si ce nombre venait à passer sous la barre des 6 élèves, vers l'École secondaire de Rivière-du-Loup, et ce, d'ici le 21 août 2026, soit une semaine avant l'entrée des élèves;

**QUE** le centre de services scolaire s'assure de communiquer avec chaque parent et organise une visite pour les élèves visés par le déplacement afin de vivre une transition harmonieuse, si cela est nécessaire;

**QUE** l'offre de service pour les volets secondaires 1 et 2 soit offerte aux parents pour l'année scolaire 2027-2028 et qu'advenant le non-respect du critère du nombre minimal de 6 élèves pour fins de financement, les élèves seraient déplacés vers l'École secondaire de Rivière-du-Loup;

**QUE** le centre de services scolaire considère la fermeture de ce service s'il y avait une période de non-occupation de trois années consécutives pour le 1<sup>er</sup> cycle du secondaire.

*Adoptée à l'unanimité.*

**6. CA 2026-04-1503 AMENDEMENT DE L'ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2026-2027 DE L'ÉCOLE DES VIEUX-MOULINS ET SAINT-MODESTE**

---

**CONSIDÉRANT QUE**, le 14 avril 2026, le Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup délivrait les actes d'établissements de ses écoles et de ses centres 2026-2027 (résolution n° CA 2026-04-1496);

**CONSIDÉRANT** la consultation publique du 15 avril 2026 concernant la modification des services dispensés à l'école des Vieux-Moulins;

**CONSIDÉRANT** la résolution n° CA 2026-04-1502 adoptée par le conseil d'administration le 28 avril 2026;

**CONSIDÉRANT** les critères adoptés dans cette résolution;

**IL EST PROPOSÉ** par Maude Fréchette et résolu :

**QUE** le Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup amende l'acte d'établissement 2026-2027 de l'École des Vieux-Moulins et Saint-Modeste conformément au document déposé.

*Adoptée à l'unanimité.*

*(Dispense de lecture de la résolution demandée.)*

**7. CA 2026-04-1504 MANDAT D'ACHAT REGROUPÉ – MOBILIER DE CLASSE STANDARD ET ÉVOLUTIF**

---

**CONSIDÉRANT QUE** le centre de services scolaire participe présentement à un regroupement d'achats du CAG concernant l'approvisionnement de Mobilier de classe standard et évolutif et que ce mandat se termine le 18 janvier 2027;

**CONSIDÉRANT QUE** le centre de services scolaire souhaite participer au prochain appel d'offres public pour obtenir des économies liées à l'achat de groupe;

**CONSIDÉRANT QUE** le centre de services scolaire doit déposer un formulaire de participation;

**CONSIDÉRANT QUE** le volume d'achat est estimé à 625 000 \$ (avant les taxes) pour les trois (3) années du contrat;

**IL EST PROPOSÉ** par Yves Trazié et résolu :

**D'AUTORISER** la directrice générale, madame Caroline Dufour, à signer le formulaire de participation du CAG afin que le centre de services scolaire participe à l'appel d'offres public Mobilier de classe standard et évolutif.

*Adoptée à l'unanimité.*

*(Dispense de lecture de la résolution demandée.)*

**15. QUESTIONS DIVERSES**

Il n'y a aucune question lors de cette séance.

**16. CA 2026-04-1505 LEVÉE DE LA SÉANCE (À 19 H 49)**

**IL EST PROPOSÉ** par Martine Paradis et résolu :

**QUE** la séance soit levée.

*Adoptée à l'unanimité.*

La secrétaire générale,

Le président,

Geneviève Soucy

Jean-François Lévesque